



Avis public d'élection

Municipalité CANTON DE MELBOURNE

Date du scrutin 27 NOVEMBRE 2022

Par cet avis public, **Cindy Jones**, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :
Poste de conseillère ou conseiller 4
Poste de conseillère ou conseiller 5

2. Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau de la présidente ou du président d'élection (ou de l'adjointe ou adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant) aux jours et aux heures suivants :

Du 14 octobre au 28 octobre 2022

Horaire

Lundi	De 8 h à 11 h	De 13 h à 16 h
Mardi	De 8 h à 11 h	De 13 h à 16 h
Mercredi		De 13 h à 18 h
Jeudi		De 13 h à 18 h
Vendredi	De 9 h à 11 h	

Attention : le vendredi 28 octobre, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes :

Jour du scrutin : **Dimanche 27 novembre, de 10 h à 20 h**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 20 novembre, de 12 h à 20 h**

4. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : **Sylvie Gosselin**

5. Vous pouvez joindre la présidente d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Présidente d'élection : Cindy Jones

Adresse : 1257, route 243, Canton de Melbourne, JOB 2B0

Téléphone : 819-826-3555

Signature

Donné à Canton de Melbourne le 13 octobre 2022

Présidente d'élection

Certificat d'affichage ou de publication d'un avis public

Municipalité

Canton de Melbourne

Scrutin du

2022 11 27

année mois jour

Je, Cindy Jones,
Président d'élection, greffier ou secrétaire-trésorier, certifie, sous mon serment d'office, que

Avis public d'élection (SM-1) _____ a été publié à la date et de la façon suivante :
Nom de l'avis

❖ Pour les municipalités régies par la « Loi sur les cités et villes » (art. 345) :

affichage au bureau de la municipalité le _____
année mois jour

et

insertion dans le journal _____ le _____
Nom du journal année mois jour

❖ Pour les municipalités régies par le « Code municipal » (art. 431) :

affichage le 2022 10 13 aux deux endroits prévus :

année mois jour

1. 1257, route 243 (Hôtel de Ville)

Endroit

2. 1169, route 243 (L'Église St-Andrew's Church)

Endroit

Signature

Donné à Canton de Melbourne, le 2022 10 13,
Municipalité année mois jour



Président d'élection, greffier ou secrétaire-trésorier